

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE – COMMUNE DE D'ANGEAC-CHAMPAGNE

Par arrêté n°2020-259, en date du 8 décembre 2020, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision de la carte communale d'Angeac-Champagne. La révision de ce document vise principalement à définir un nouveau parti d'aménagement et à prendre en compte de nouveaux besoins, notamment économiques, dans le respect des documents supra-communaux.

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 janvier 2020 au vendredi 5 février 2020 inclus.

Le public est invité à consulter le dossier de carte communale et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac : 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac
 - o les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30,
 - o les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.
- A la mairie d'Angeac-Champagne, 850 rue des distilleries 16130 Angeac-Champagne
 - o Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h30
- Sur le site internet de Grand Cognac : www.grand-cognac.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie d'Angeac-Champagne aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (cc-angeac-champagne@grand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur
Enquête publique de la carte communale d'Angeac-Champagne
Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération
6 rue de Valdepeñas CS 10216
16111 COGNAC

Les permanences s'effectueront dans le strict respect des gestes barrières. A ce titre, les entretiens avec le commissaire enquêteur seront effectués individuellement. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition.

Monsieur Jean-Marie DROUAUD, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public :

- **Lundi 4 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 au siège de Grand-Cognac**
- **Mardi 12 janvier 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Angeac-Champagne**
- **Jeudi 21 janvier 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Angeac-Champagne**
- **Mercredi 27 janvier 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Angeac-Champagne**
- **Vendredi 5 février 2021 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand-Cognac**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie d'Angeac-Champagne et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (06.43.11.74.02 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

